

08.2020

# L'EEE\* et le développement professionnel des enseignant·es

Enseignement Aide-mémoire

**SADAP** Le Service d'appui au développement  
académique et professionnel

**Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale  
Fachhochschule Westschweiz  
University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland

\* Évaluation des enseignements par les étudiant·es

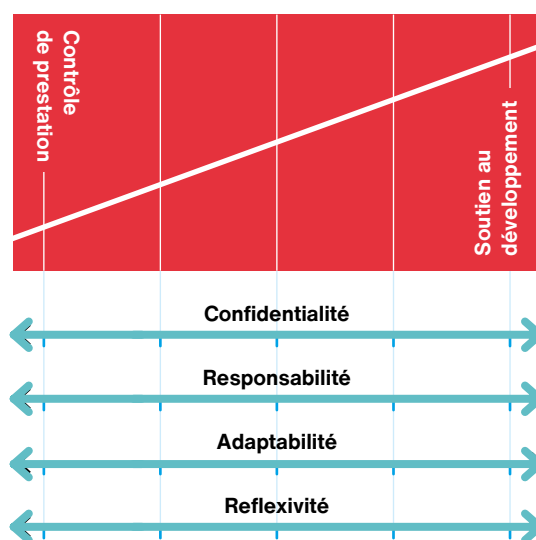
# L'évaluation des enseignements par les étudiant·es (EEE) et le développement professionnel des enseignant·es

Pour le corps enseignant, la prise en compte de la perception des enseignements par les étudiant·es permet l'élaboration de pistes d'amélioration et d'adaptation qui font de l'évaluation des enseignements par les étudiant·es (EEE)<sup>1</sup> un puissant outil de développement professionnel. C'est à ce volet de l'EEE qu'est consacré cet abrégé.

Quatre dimensions permettent de déterminer si un dispositif d'EEE relève plutôt du contrôle de la prestation enseignante ou du soutien au développement professionnel<sup>2</sup> : la confidentialité des résultats recueillis, la responsabilité prise par l'enseignant·e, l'adaptabilité de la procédure et du questionnaire et la réflexivité favorisée chez l'enseignant·e.

La figure ci-dessous, qui se lit de gauche à droite, représente la nature de la démarche EEE en fonction de ces quatre dimensions, ici situées sur un continuum allant du - au +. Ainsi, plus les résultats de l'EEE sont propriété de l'enseignant·e et qu'il ou elle en maîtrise la diffusion, plus il ou elle est responsable du processus d'EEE et décide des points à évaluer dans son enseignement ainsi que du moment où a lieu cette évaluation, plus la procédure est adaptable à ses besoins, plus il ou elle est impliqué ou impliquée dans l'analyse des résultats, plus l'EEE s'inscrit dans une logique de développement professionnel.

Une EEE visant le développement professionnel peut contribuer à la qualité des enseignements tout comme une démarche de contrôle qualité de la prestation enseignante menée par l'institution peut être utile au développement des enseignant·es. Ces deux usages de l'EEE impliquent cependant des décisions en partie contradictoires. Ceci rend très délicat la poursuite de ces deux finalités dans un même processus.

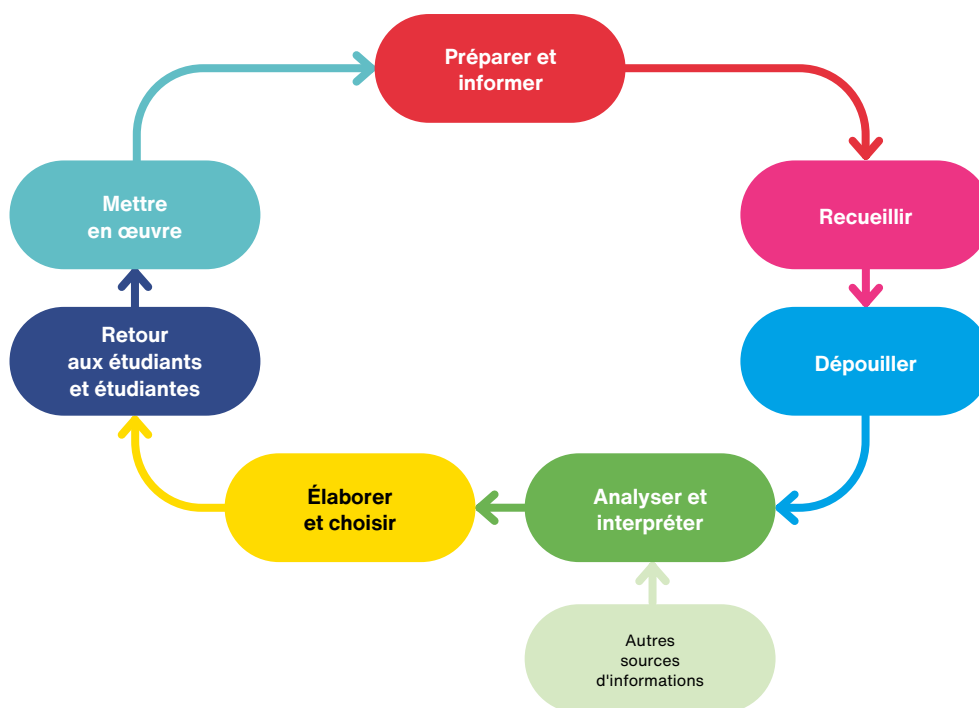


## 1.1 L'EEE en 7 étapes

Dans la perspective du développement professionnel individuel, l'enseignant·e assume l'ensemble des choix quant à la planification, à la réalisation de la démarche d'EEE et aux actions qui en découlent. La démarche peut être schématisée en sept étapes.

Dans une logique itérative, ces étapes successives peuvent être empruntées à plusieurs reprises. Notons que d'autres sources d'informations peuvent être sollicitées au cours de l'étape d'analyse et d'interprétation et que l'offre de formation DEVPRO peut fournir des ressources utiles (outils, méthodes, cadres d'interprétation) afin de mener à bien chacune des étapes<sup>3</sup> de l'EEE.

- 1 Préparation du recueil de l'avis des étudiant·es et annonce de l'EEE à venir ;
- 2 Recueil de l'avis des étudiant·es ;
- 3 Dépouillement des résultats ;
- 4 Analyse et interprétation des résultats obtenus ;
- 5 Elaboration des pistes d'action et choix de la ou des plus pertinentes ;
- 6 Retour aux étudiant·es des résultats de l'EEE et des évolutions pédagogiques prévues ;
- 7 Mise en œuvre de modifications dans son ou ses enseignements.



## 1.2 Pourquoi faire une EEE ?

La première question que l'enseignant·e doit se poser est : « Pourquoi faire une EEE ? », c'est-à-dire « Qu'est-ce que je voudrais savoir de mon enseignement tel qu'il est perçu par mes étudiant·es ? ». Des réponses à cette question dépendront en effet dans une large mesure les dimensions de l'enseignement qui seront à évaluer ainsi que l'usage qui sera fait des résultats de l'EEE.

L'EEE peut par exemple guider l'ajustement d'un nouvel enseignement, fournir à l'enseignant·e peu satisfait ou satisfaite de la participation des étudiant·es des indices sur ce qui est à améliorer, ou bien encore accompagner l'introduction d'une innovation pédagogique.

## 1.3 Comment réaliser l'EEE ?

Le champ d'investigation de l'EEE peut couvrir différentes dimensions de l'enseignement telles que la planification des activités et temps pédagogiques, la prestation de l'enseignant·e auprès des étudiant·es, les apprentissages qu'ils ou elles ont réalisés ou les modalités d'évaluation de ces derniers. Le plus souvent, la démarche veille à assurer l'anonymat aux étudiant·es afin qu'ils ou elles puissent s'exprimer librement.

- Le recueil de l'avis des étudiant·es peut se faire par écrit, sous forme de réponses à un questionnaire ou par simple envoi de commentaires. Les réponses au questionnaire peuvent se faire par voie électronique (par ex. questionnaire envoyé par courriel aux étudiant·es, usage d'applications telles que SurveyMonkey, de la plateforme Moodle, etc.) ou au format papier, les uns et les autres pouvant être remplis en classe ou en-dehors des cours. L'accomplissement en classe amène souvent un plus haut taux de participation, le format électronique permettant quant à lui un gain de temps au dépouillement.

- Si l'enseignant·e décide de faire usage d'un questionnaire, il ou elle peut utiliser l'un des questionnaires mis à disposition par l'institution ou par le SADAP en fonction des types d'enseignement<sup>4</sup>. Il ou elle peut également créer un questionnaire *ad hoc*.
- En alternative à l'usage du questionnaire, le recueil de l'avis des étudiant·es peut se faire oralement, sous forme de discussions individuelles et informelles ou d'entretien de groupe. Le recueil oral a l'avantage de permettre les demandes de clarification et d'explicitation, mais pour l'inconvénient d'être difficile à gérer et de ne pas offrir d'anonymat.
- Le recueil de l'avis des étudiant·es peut intervenir à différents moments de l'enseignement à évaluer (pendant le déroulement ou à la fin du cours, avant ou après un examen, avant ou après la réception des notes par les étudiant·es). Si l'EEE prend place en cours d'année, elle permet à l'enseignant·e d'apporter des modifications, de rectifier ou d'améliorer certains points de son enseignement. L'organiser à la fin d'un enseignement a pour avantage d'interroger les étudiant·es sur une expérience complète d'apprentissage mais repousse les modifications de cet enseignement à l'édition suivante.

#### 1.4 **Qui solliciter en soutien dans l'EEE ?**

L'enseignant·e peut assumer seul·e la réalisation de la démarche ou se faire soutenir, soit en sollicitant l'aide d'un·e collègue plus expérimenté·e, soit en demandant l'appui d'un conseiller·ère pédagogique<sup>5</sup>.

Ce dernier ou cette dernière peut aider à élaborer ou à choisir le questionnaire d'évaluation, aider au dépouillement et à l'analyse des résultats ou bien encore accompagner l'enseignant·e dans les changements qu'il ou elle apportera dans ses pratiques.

#### 1.5 **Quelles informations complémentaires et quelles suites donner à une EEE ?**

Les résultats de l'EEE constituent une des multiples sources d'informations qu'il est possible de solliciter dans une démarche de développement professionnel individuel. D'autres sources peuvent en effet être utilisées, notamment lors de l'étape d'analyse et d'interprétation, comme le comportement des étudiant·es en cours ou les résultats des évaluations des apprentissages.

Une fois l'EEE achevée, il est essentiel de se poser la question des suites à donner à l'EEE. L'enseignant·e peut par exemple organiser des focus groups sur la base des résultats obtenus et communiqués aux étudiant·es, ou bien encore faire observer une séance de l'enseignement évalué, le cas échéant lors d'une édition ultérieure de celui-ci. L'enseignant·e peut aussi discuter avec un·e collègue expérimenté·e ou un·e conseiller·ère pédagogique<sup>6</sup> des résultats obtenus afin d'identifier et de mettre en place quelques mesures réalistes dans la suite de l'enseignement évalué.

Pour toute question complémentaire, pour obtenir un soutien pédagogique ou faire évaluer votre cours, contactez le SADAP ([sadap@hes-so.ch](mailto:sadap@hes-so.ch)) ou votre conseiller·ère pédagogique de proximité (CPP).

- Ont collaboré à la rédaction de cette fiche :
- Richard-Emmanuel Eastes  
Responsable du SADAP
  - Gabriel Eckert et Juan Carlos Pita  
Conseillers pédagogiques (SADAP)

## Notes

- 1 Ce document a pour base le guide réflexif EEE de la HES-SO : [www.hes-so.ch/data/documents/BROCHURE-Guide-HES-SO-EEE-Evaluation-enseignement-par-les-etudiants-2019-11068.pdf](http://www.hes-so.ch/data/documents/BROCHURE-Guide-HES-SO-EEE-Evaluation-enseignement-par-les-etudiants-2019-11068.pdf)
- 2 Berthiaume, D., Lanarès, J., Jacqmot C., Winer, L & Rochat, J.-M. (2011). L'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Recherche & formation, 67(2),53-72.
- 3 Le service DEVPRO de la HES-SO propose un catalogue de formation : <https://devpro.hes-so.ch/fr/formations-1452.html>
- 4 [www.hes-so.ch/fr/outils-evaluation-14539.html](http://www.hes-so.ch/fr/outils-evaluation-14539.html)
- 5 Le SADAP de la HES-SO met à disposition une équipe de conseillers pédagogiques ([www.hes-so.ch/fr/service-conseil-pedagogique-343.html](http://www.hes-so.ch/fr/service-conseil-pedagogique-343.html)) et la plupart des hautes écoles possèdent un conseiller pédagogique de proximité ([www.hes-so.ch/fr/conseillers-conseilleres-pedagogiques-proximite-14452.html](http://www.hes-so.ch/fr/conseillers-conseilleres-pedagogiques-proximite-14452.html))
- 6 Un conseiller pédagogique du SADAP peut, sur demande de l'enseignant, réaliser une observation de l'enseignement : [www.hes-so.ch/fr/faire-observer-enseignement-14458.html](http://www.hes-so.ch/fr/faire-observer-enseignement-14458.html)

06 . 2020

Aide-mémoire

# L'EEE au service du développement professionnel des enseignant·es

**Pour le corps enseignant,  
la compréhension de la perception  
des enseignements par les  
étudiant·es permet l'élaboration  
de pistes d'amélioration et  
d'adaptation qui font de l'évaluation  
des enseignements par les  
étudiant·es (EEE) un puissant outil  
de développement professionnel.  
C'est à ce volet de l'EEE qu'est  
consacré cet aide-mémoire,  
complémentaire à celui qui porte sur  
l'EEE comme outil de contrôle de la  
qualité des enseignements par les  
instances hiérarchiques.**

IMPRESSUM

HES-SO Rectorat  
Route de Moutier 14  
2800 Delémont

SADAP – Service d'appui  
au développement académique  
et pédagogique

Juin 2020

## À propos des auteurs

Le SADAP soutient la qualité de l'enseignement de la HES-SO. Il agit auprès de l'ensemble des parties prenantes de la qualité des études, pour qui il déploie une offre intégrée de prestations et de ressources. Il vise à la fois l'amélioration de la formation des étudiant·es et le développement pédagogique des enseignant·es.

[hes-so.ch/enseigner](https://hes-so.ch/enseigner)

**Hes·so**

Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland